

Ce que j'espère aujourd'hui, c'est que nous puissions amorcer le premier d'une gamme de programmes qui aideront à faire connaître ce qu'est un gouvernement démocratique, et nous assurer que le public se rende compte que le gouvernement n'est pas quelque chose d'étranger et mystérieux, mais appartient aux gens. J'espère qu'il nous aidera à répondre davantage aux besoins des gens.

Depuis que je participe au processus gouvernemental, tant ici qu'au niveau provincial, j'ai détecté ce que je crois être un trait humain très normal chez les membres du gouvernement: celui de considérer l'information comme le droit de la bureaucratie ou des dirigeants et de croire qu'il leur appartient de décider si le public aura le privilège d'avoir accès à certains renseignements.

M. Baker (Grenville-Carleton): Renseignements qui appartiennent au public.

M. Beatty: Ces renseignements, comme le dit mon collègue, le député de Grenville-Carleton (M. Baker), appartiennent au public. C'est sur ces renseignements que se fondent les décisions prises sur les questions publiques et celles qui touchent à l'argent des contribuables. C'est sur eux que se fondent les décisions qui touchent quotidiennement le public. Nous devrions bien préciser aujourd'hui que nous rejetons catégoriquement l'idée que ces renseignements sont la propriété du gouvernement. Ils ne leur appartiennent pas, ils appartiennent à la population.

Ce qui m'ennuie surtout, c'est que le gouvernement est porté à escamoter les informations qui peuvent l'embarasser. Je ne crois pas qu'en démocratie, nous puissions tolérer ce genre de chose plus longtemps. Je ne veux pas dire que ce phénomène soit l'apanage de notre gouvernement, car c'est malheureusement un phénomène très répandu dans la société démocratique et un phénomène que nous ne devrions pas tolérer.

Comme j'ai l'avantage de siéger à l'arrière banc de l'opposition, je suis frappé de voir que l'opposition ou les députés ont beaucoup de mal à faire entendre leurs points de vue. Depuis ma venue ici, je me suis demandé comme bien d'autres de mes collègues, quel était notre rôle en tant que députés, ce que nous étions sensés faire en tant que membres de l'opposition et comment nous pouvions le mieux nous acquitter de nos responsabilités.

Je pense qu'une bonne part de notre rôle consiste à souligner ce que coûtent tant sur le plan social que financier les décisions et mesures que le gouvernement prend ou propose de prendre. Il importe que nous soulignons les désavantages de pratiquement tous les programmes proposés par le gouvernement afin que les décisions soient prises en toute connaissance de cause et que le public puisse juger des mesures prises par le gouvernement et examiner le pour et le contre de chacune d'elles.

Je ne veux pas dire que notre rôle, et j'insiste vivement là-dessus, soit de nous opposer à tout par esprit de contradiction. Je pense que nous devons veiller à ce que toutes les informations sur les questions à l'étude soient mises en lumière et que le public en ait connaissance.

Pensez à l'importance de l'arsenal dont dispose le gouvernement pour faire de la propagande en faveur de ses thèses et les faire admettre; il a des bataillons entiers d'annonceurs, payés aux frais du public, qui présentent, expliquent, étayent et justifient ses décisions. Quand vous

Droit à l'information—Loi

aurez compris cela, alors vous saurez que le député moyen, qu'il appartienne au gouvernement ou à l'opposition, est bien incapable de faire le travail qu'il aimerait, de contrôler comme il convient l'action du gouvernement et de le tenir en respect. Le député moyen n'a tout simplement pas les ressources suffisantes pour enquêter comme il le voudrait sur les activités du gouvernement. En fait, et c'est la conclusion à laquelle nous arrivons, notre régime démocratique repose en grande partie sur les possibilités de tenir le gouvernement en respect et d'empêcher les abus du pouvoir exécutif.

Très réellement, dans la plupart des démocraties occidentales, ces dernières années, c'est la presse et non le Parlement qui a joué ce rôle, qui a tenu le gouvernement en échec et veillé à ce que le gouvernement ne commette pas d'abus de pouvoir. A cause de l'énorme différence de ressources qui existe entre les députés du gouvernement et les députés de l'opposition, ou encore entre le pouvoir exécutif et le Parlement, pris dans son ensemble, la presse a, en un certain sens, constitué l'opposition réelle au Canada et dans de nombreuses autres démocraties. C'est tout simplement parce que les journalistes ont les ressources nécessaires pour faire le travail, tandis que nous, nous ne les avons pas. A mon avis, il ne faut pas que nos démocraties continuent à fonctionner de cette façon.

Nous étudions aujourd'hui une mesure qui touche à la capacité du député de servir ses commettants. Nous allons de nouveau discuter bientôt d'une autre mesure, mais ce qui est beaucoup plus important, je tiens à le souligner, c'est que le député et le public doivent avoir liberté d'accès aux renseignements, qu'ils doivent disposer des ressources nécessaires pour contrôler convenablement l'action du gouvernement.

A la demande du leader, j'ai été chargé d'examiner l'autre aspect de ce problème, le revers de la médaille, pour ainsi dire. Il m'a demandé d'examiner la question de l'informatique et de la vie privée.

Quant à moi, la liberté de l'information, la protection du droit du public à savoir ce qui se passe et de son droit au respect de sa vie privée sont les éléments d'un même problème. Il importe de faire en sorte, comme l'a demandé le député de Peace River (M. Baldwin), que la communication de l'information ne s'effectue pas dans des conditions susceptibles d'empiéter sans raison sur la vie privée des personnes. Il est évident, par exemple, que les renseignements relatifs aux déclarations de revenus doivent être soustraits à l'application de la loi relative à la liberté d'information. Il s'agit là, bien évidemment, de renseignements à caractère confidentiel et privé.

J'aimerais bien que le gouvernement songe, lorsque la question sera envoyée au comité, au lieu de suivre la voie qu'il a annoncée en ce qui concerne la protection de la vie privée des particuliers—et cela rentre, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, dans le champ d'application du projet de loi relatif au commissaire des droits de l'homme, qui sera certainement chargé de la protection de la vie privée—, ce que je voudrais, dis-je, c'est que le gouvernement songe à présenter un bill qui traite de l'information en soi, et porte sur les deux aspects du problème. Je veux parler du droit du Parlement et du public à la liberté de l'information, et d'autre part au droit qu'a chacun de voir respecter sa vie privée, même lorsque le gouvernement fédéral possède des renseignements à son sujet.